

*Pour une politique juste et efficace mise délibérément
au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné*
Association reconnue d'intérêt général

16 juillet 2019

Monsieur Richard Ferrand
Président
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
75007 PARIS

CRTA volet arbitrage

Monsieur le Président,

En ratifiant le CETA demain, **sans conditionner votre vote à sa séparation d'avec le système d'arbitrage**, il est probable que vous pousserez tôt ou tard les français à la révolte violente, si ce n'est plus. Car le texte comporte un piège dont personne ne vous a jamais parlé.

Une fois approuvé, et parce qu'il est collé au cœur du texte du CETA, le système d'arbitrage **ne pourra plus jamais être remis en cause, que ce soit par votre génération, vos enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants. Les obstacles seront quasiment infranchissables. Le CETA a été ficelé pour cela en 2013.**

La preuve ci-dessous.

1 - Ce système d'arbitrage est artificiellement collé à la glu au cœur du CETA. C'est le chapitre 8. Pour le remettre en cause il faut obligatoirement dénoncer l'ensemble du CETA, selon l'article **30.9**. Bruxelles est seule compétente. Si un jour la France souhaite remettre en cause ce système d'arbitrage, elle devra donc le demander à l'UE. On imagine aisément les pressions, les chantages aux licenciements, voire les insultes et humiliations qui en résulteront comme ce fut le cas pour le Parlement Wallon qui avait osé mettre en cause ce système en 2016.

Premier niveau de verrouillage.

2 - Si, malgré tout, le CETA est un jour dénoncé (une chance sur un million), il restera en vigueur 180 jours, alors que le système d'arbitrage, lui, restera en vigueur pendant 20 ans (article 30.9.2 !!! L'équivalent d'une génération pour se libérer de ses chaînes. Sauf erreur de notre part, ce préavis est de vingt ans même **même en cas de guerre** !

Deuxième niveau de verrouillage.

Quand la population s'apercevra qu'elle a été sciemment trompée par le silence de ses propres parlementaires, que les précautions les plus basiques n'ont pas été prises, et que le droit ne lui permet plus de décider ce qu'elle veut, dans son propre pays et dans des délais raisonnables, il ne faudra pas exclure de vives réactions. Il y a des précédents. https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_multilat%C3%A9ral_sur_l%27investissement

Ajoutons qu'aucune étude d'impact n'a été faite sur ce système. Juste trois paragraphes dérisoires pour expliquer que tout va bien. Pas un chiffre. Pas une perspective à long terme.

Le fait qu'aucune obligation ne soit mise à la charge des investisseurs pour pouvoir intenter un procès aux contribuables français (par exemple fournir une attestation fiscale) est opportunément oublié. Cela va-t-il aider ou pénaliser la France dans sa lutte contre l'évasion fiscale des très grands acteurs économiques ? Voilà une question sur laquelle, tôt ou tard, le peuple exigera des réponses convaincantes.

Enfin la petite note ci-jointe, (une page recto) met aussi le doigt sur deux conséquences potentielles de ce système. Nous espérons nous tromper. Vous en jugerez. En tous cas quelqu'un aura attiré votre attention sur ce point avant le vote du 17 juillet.

Bref, le dossier est à l'évidence bâclé, et son adoption dans la torpeur de l'été, sans la moindre réserve, montre que l'UE est dans la même situation que les Etats Unis (Son système n'est plus sous contrôle démocratique). Voir les déclarations du Président Macron au Salon VivaTech, ci-jointes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Bertrand de Kermel